

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 juin 2010, nous vous présentons notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Nous avons effectué, conformément aux normes professionnelles applicables en France, un certain nombre de vérifications permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels qui vous sont présentés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice ;

Nous vous précisons que la **situation nette des ressources s'élève à 545 139 €** contre 416 286 € fin 2009.

Elle intègre le résultat net positif de l'exercice de 128 853 €.

Ce bénéfice net résulte notamment de l'encaissement du leg « Assurance Vie Hamilton » pour 161 863 € sur lequel ont été imputé 18 846 € de budget bibliothèque, et 14 163 € de perte nette de fonctionnement de l'exercice 2010.

La situation nette se décompose comme suit :

- Valeurs nettes immobilisées 309 655 €
- Valeurs nettes des liquidités 235 484 €
- **Total** **545 139 €**

Enfin, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par votre Trésorière.

Jean Esmein
Censeur.

Andrée MASTIKIAN
Censeur